



Référentiel Officiel

Fourni par Educentre, le copilote des apprenants
et des professionnels de la formation

<https://educentre.fr>



REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Carrossier réparateur

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CR	RE	TP-00082	07	17/07/2019	20/06/2019	1/34

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Carrossier réparateur

Sigle du titre professionnel : CR

Niveau : 3 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 254r - Contrôle des structures et soudures-

Code(s) ROME : I1606

Formacode : 23617, 23607

Date de l'arrêté : 17/06/2019

Date de parution au JO de l'arrêté : 17/07/2019

Date d'effet de l'arrêté : 04/10/2019

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CR	RE	TP-00082	07	17/07/2019	20/06/2019	3/34

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CR	RE	TP-00082	07	17/07/2019	20/06/2019	4/34

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel CR

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réaliser les interventions de dépose/repose/réglage des éléments/équipements/accessoires de carrosserie Préparer à la livraison les véhicules légers réparés selon une méthode professionnelle de rénovation Appliquer et poncer les mastics de garnissage sur éléments réparés de carrosserie Réparer les plastiques automobiles selon les méthodes des constructeurs Réparer, redresser les éléments accidentés de carrosserie des véhicules légers Remplacer les éléments fixes de superstructure des véhicules légers Effectuer le contrôle dimensionnel des soubassements des véhicules légers accidentés	14 h 50 min	La mise en situation professionnelle se déroule en présence d'un surveillant pendant les 11 premières heures, puis en présence du jury pendant 3 h 50 min. Elle comporte 4 parties indépendantes : 1- un redressage (durée 2 h) qui consiste à effectuer un débosselage et un planage d'une déformation en plein panneau de carrosserie, comportant un raidisseur déformé (arête, nervure, ou un bord) ; 2- un remplacement partiel d'élément soudé (durée 10 h), conformément aux indications du jury (zones de coupe, finitions des soudures, etc.) et aux méthodes de réparation du constructeur. Les éléments adjacents sont remis en place et réglés après le remplacement ; 3- une réparation sur un accessoire en plastique (durée 1 h 10 min) ; 4- un contrôle de soubassement sur pont de mesures (durée 1 h 40 min).
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Réaliser les interventions de dépose/repose/réglage des éléments/équipements/accessoires de carrosserie Réaliser les interventions de réparation et de remplacement des vitrages de véhicules légers Préparer à la livraison les véhicules légers réparés selon une méthode professionnelle de rénovation Appliquer et poncer les mastics de garnissage sur éléments réparés de carrosserie Réparer les plastiques automobiles selon les méthodes des constructeurs Réparer, redresser les éléments accidentés de carrosserie des véhicules légers Remplacer les éléments fixes de superstructure des véhicules légers Effectuer le contrôle dimensionnel des soubassements des véhicules légers accidentés Réparer les véhicules légers accidentés en soubassement	00 h 10 min	L'entretien technique se déroule individuellement, après le questionnaire professionnel et la mise en situation professionnelle, en présence du jury. Le jury procède par interrogation sur les points particuliers ayant posé des difficultés au candidat : précision des réponses au questionnaire professionnel, pertinence des modes opératoires déployés lors de la mise en situation professionnelle.
▪ Questionnaire professionnel	Réaliser les interventions de dépose/repose/réglage des éléments/équipements/accessoires de carrosserie Réaliser les interventions de réparation et de remplacement des vitrages de véhicules légers Préparer à la livraison les véhicules légers réparés selon une méthode professionnelle	00 h 40 min	Le questionnaire professionnel se déroule avant la mise en situation professionnelle, en présence d'un surveillant. Il porte sur des éléments de compétences non directement vérifiables au cours de la mise en situation professionnelle. Il comporte une à deux questions ouvertes par compétence à évaluer.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CR	RE	TP-00082	07	17/07/2019	20/06/2019	5/34

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	de rénovation Appliquer et poncer les mastics de garnissage sur éléments réparés de carrosserie Réparer les plastiques automobiles selon les méthodes des constructeurs Effectuer le contrôle dimensionnel des soubassements des véhicules légers accidentés Réparer les véhicules légers accidentés en soubassement		
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	16 h 00 min	

Précisions pour le candidat VAE :

En amont de la session de validation, un temps de prise en main des postes à souder MAG et des pinces à souder par points est nécessaire pour les candidats VAE. Prévoir une heure de prise en main par type de matériel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CR	RE	TP-00082	07	17/07/2019	20/06/2019	6/34

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser les interventions de carrosserie sur éléments/équipements/accessoires amovibles et sur vitrages de véhicules légers					
Réaliser les interventions de dépose/repose/réglage des éléments/équipements/accessoires de carrosserie	<p>Les réglages (positionnement, jeux, affleurements, alignements) des éléments, des accessoires et équipements reposés sont conformes aux préconisations du constructeur.</p> <p>Les mécanismes et dispositifs révisés ou remplacés fonctionnent parfaitement.</p> <p>Les systèmes pyrotechniques du véhicule sont désactivés et remis en service à bon escient.</p> <p>Les dispositifs d'aide à la conduite sont fonctionnels.</p> <p>Les interventions de dépose/repose/réglage n'ont provoqué aucune dégradation sur le véhicule.</p> <p>Le véhicule est restitué parfaitement propre.</p> <p>Les temps alloués pour chaque intervention sont respectés.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser les interventions de réparation et de remplacement des vitrages de véhicules légers	<p>Le mode opératoire pour la réparation des vitrages feuilletés est connu.</p> <p>Les prescriptions de réparation des pare-brise sont connues.</p> <p>Les méthodes de remplacement des vitrages automobiles sont connues.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Préparer à la livraison les véhicules légers réparés selon une méthode professionnelle de rénovation	<p>La méthode de rénovation est connue.</p> <p>Les prescriptions d'utilisation des produits sont connues.</p> <p>Les règles d'hygiène et de sécurité sont connues.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réparer les superstructures des véhicules légers					
Appliquer et poncer les mastics de garnissage sur éléments réparés de carrosserie	<p>La qualité de dressage et de finition des mastics de garnissage permet d'appliquer la gamme de préparation peinture (éventuellement un mastic de finition, les sous-couches et apprêts) sans retouche.</p> <p>La gamme opératoire correspondant aux travaux à réaliser est identifiée et respectée.</p> <p>Les temps alloués sont respectés.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CR	RE	TP-00082	07	17/07/2019	20/06/2019	7/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réparer les plastiques automobiles selon les méthodes des constructeurs	La réparation est conforme aux préconisations du constructeur en matière de localisation des zones d'intervention et d'ampleur des dégâts. Les gammes de réparation choisies (méthodes et produits) sont adaptées à la nature des matériaux et la mise en œuvre est conforme aux préconisations. La qualité esthétique des réparations est recevable (qualité de remise en forme) et l'état de surface obtenu permet une application d'apprêt sans retouche préalable. Le temps alloué est respecté.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réparer, redresser les éléments accidentés de carrosserie des véhicules légers	Les éléments accidentés ont retrouvé une forme proche de l'origine, permettant un masticage en couche mince. Les tôles ont retrouvé leurs caractéristiques mécaniques d'origine et ne présentent plus d'allongement. Le temps alloué est respecté.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remplacer les éléments fixes de superstructure des véhicules légers	Les éléments sont remplacés conformément aux méthodes préconisées par le constructeur. Les éprouvettes d'essai destructif de points de soudure sont conformes aux préconisations du constructeur. Le profil des zones de coupes ne présente pas de défaut d'alignement ou de planéité. Les réglages de positionnement, les jeux/affleurements/alignements des éléments remplacés et des éléments voisins sont conformes aux préconisations du constructeur. Le véhicule est restitué parfaitement propre et ne présente aucune dégradation liée à l'intervention. Les systèmes pyrotechniques du véhicule sont désactivés et remis en service à bon escient. Les temps alloués sont respectés.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CR	RE	TP-00082	07	17/07/2019	20/06/2019	8/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réparer les infrastructures des véhicules légers					
Effectuer le contrôle dimensionnel des soubassements des véhicules légers accidentés	<p>Les anomalies visuelles et les déformations apparentes sur le véhicule sont relevées.</p> <p>La mise en œuvre des outillages et des matériels de contrôle est conforme aux préconisations.</p> <p>Les fiches de mesures sont renseignées.</p> <p>L'analyse des observations, l'analyse des mesures relevées et les conclusions techniques sont cohérentes.</p> <p>Le temps alloué est respecté.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réparer les véhicules légers accidentés en soubassement	<p>Les modes opératoires et les précautions à prendre pour réaliser des remises en lignes de véhicules accidentés en soubassement sont connus.</p> <p>Les modes opératoires pour remplacer des éléments de soubassement sur bancs sont connus.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant : sans objet					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CR	RE	TP-00082	07	17/07/2019	20/06/2019	9/34

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Mettre en œuvre des modes opératoires	Réaliser les interventions de dépose/repose/réglage des éléments/équipements/accessoires de carrosserie
	Réaliser les interventions de réparation et de remplacement des vitrages de véhicules légers
	Remplacer les éléments fixes de superstructure des véhicules légers
	Réparer les plastiques automobiles selon les méthodes des constructeurs
	Réparer les véhicules légers accidentés en soubassement
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail	Appliquer et poncer les mastics de garnissage sur éléments réparés de carrosserie
	Réparer les plastiques automobiles selon les méthodes des constructeurs
Manipuler, manœuvrer, avec dextérité des outils et des équipements	Appliquer et poncer les mastics de garnissage sur éléments réparés de carrosserie
	Réparer, redresser les éléments accidentés de carrosserie des véhicules légers

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre CR

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 04 h 20 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury est en présence du candidat en fin de la mise en situation professionnelle pendant 3 h 50 min, lors de l'entretien technique (0 h 10 min) et de l'entretien final (0 h 20 min).

Avant le début de la mise en situation professionnelle, le jury corrige le questionnaire professionnel, puis il s'assure que la préparation des supports a été réalisée selon les indications de la mise en situation et il définit précisément le cadre des travaux à réaliser : importance des dégâts et des déformations, indications sur les zones de coupe, les méthodes d'assemblage, les finitions attendues, etc.

Sur le plan sécurité, le jury alerte le surveillant si en cours d'épreuve, il y a mise en danger des personnes et/ou des biens.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CR	RE	TP-00082	07	17/07/2019	20/06/2019	10/34

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

- Un surveillant est présent à minima lors des 11 premières heures de la mise en situation professionnelle et lors du questionnaire professionnel (0 h 40 min).
- Lors de la mise en situation professionnelle, le surveillant est une personne issue du milieu professionnel de l'automobile. Il assure l'équité entre les candidats en pointant les temps de travail effectifs et les temps d'attente pour utilisation des matériels collectifs (postes à souder notamment).
- Le surveillant doit intervenir en cours d'épreuve s'il y a mise en danger des personnes et/ou des biens pour assurer la sécurité.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CR	RE	TP-00082	07	17/07/2019	20/06/2019	11/34



REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Carrossier réparateur

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CR	RE	TP-00082	07	17/07/2019	20/06/2019	13/34

CCP

Réaliser les interventions de carrosserie sur éléments/équipements/accessoires amovibles et sur vitrages de véhicules légers

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Préparer à la livraison les véhicules légers réparés selon une méthode professionnelle de rénovation Réaliser les interventions de dépose/repose/réglage des éléments/équipements/accessoires de carrosserie	03 h 20 min	La mise en situation professionnelle se déroule en présence du jury. Sur un côté de véhicule, le candidat procède : - à la dépose / repose d'un élément amovible ; - au dégarnissage / regarnissage d'une porte ; - au réglage d'un ouvrant et de son mécanisme de fermeture. Ces 3 étapes peuvent être réalisées sur le même élément (dans ce cas : une porte), ou sur des éléments distincts. Le véhicule est présenté nettoyé, intérieur / extérieur.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Préparer à la livraison les véhicules légers réparés selon une méthode professionnelle de rénovation Réaliser les interventions de dépose/repose/réglage des éléments/équipements/accessoires de carrosserie Réaliser les interventions de réparation et de remplacement des vitrages automobiles	00 h 10 min	L'entretien technique se déroule individuellement, après le questionnaire professionnel et la mise en situation professionnelle, en présence du jury. Le jury procède par interrogation sur les points particuliers ayant posé des difficultés au candidat : précision des réponses au questionnaire professionnel, pertinence des modes opératoires déployés lors de la mise en situation professionnelle.
▪ Questionnaire professionnel	Préparer à la livraison les véhicules légers réparés selon une méthode professionnelle de rénovation Réaliser les interventions de dépose/repose/réglage des éléments/équipements/accessoires de carrosserie Réaliser les interventions de réparation et de remplacement des vitrages automobiles	00 h 30 min	Le questionnaire professionnel se déroule avant la mise en situation professionnelle, en présence d'un surveillant. Il porte sur des éléments de compétences non directement vérifiables au cours de la mise en situation professionnelle. Il comporte une à deux questions ouvertes par compétence à évaluer.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CR	RE	TP-00082	07	17/07/2019	20/06/2019	15/34

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	04 h 00 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CR	RE	TP-00082	07	17/07/2019	20/06/2019	16/34

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser les interventions de carrosserie sur éléments/équipements/accessoires amovibles et sur vitrages de véhicules légers

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 03 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Avant la mise en situation professionnelle, le jury procède à la correction du questionnaire professionnel.

Le jury est en présence du candidat présent durant la totalité de la mise en situation professionnelle (3 h 20 min) et lors de l'entretien technique (0 h 10 min). Il suit pas à pas toutes les étapes de la mise en situation pour apprécier si les méthodes et modes opératoires déployés par le candidat sont conformes aux prescriptions. Il pointe les temps effectifs de travail sur chaque partie de la mise en situation.

Le jury est particulièrement attentif à l'état des véhicules et éléments de carrosserie et intervient en cas de difficulté imprévue rencontrée par le candidat (pièce ou fixation détériorée, visserie grippée, etc.).

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant assure la passation du questionnaire professionnel (0 h 30 min).

Cette surveillance peut éventuellement être assurée par un des membres du jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CR	RE	TP-00082	07	17/07/2019	20/06/2019	17/34

CCP

Réparer les superstructures des véhicules légers

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Remplacer les éléments fixes de superstructure des véhicules légers Réparer, redresser les éléments accidentés de carrosserie des véhicules légers	06 h 20 min	La mise en situation professionnelle se déroule en présence d'un surveillant pendant 3 h 30 min, puis en présence du jury pendant 2 h 50 min. Le candidat procède : - au remplacement d'une portion d'élément soudé de superstructure (ex : portion de bas de caisse ou de pied) ; - à la réparation d'un élément de carrosserie déformé, par redressage et planage.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Réparer les plastiques automobiles selon les méthodes des constructeurs Remplacer les éléments fixes de superstructure des véhicules légers Réparer, redresser les éléments accidentés de carrosserie des véhicules légers Appliquer et poncer les mastics de garnissage sur éléments réparés de carrosserie	00 h 10 min	L'entretien technique se déroule individuellement, après le questionnaire professionnel et la mise en situation professionnelle, en présence du jury. Le jury procède par interrogation sur les points particuliers ayant posé des difficultés au candidat : précision des réponses au questionnaire professionnel, pertinence des modes opératoires déployés lors de la mise en situation professionnelle.
▪ Questionnaire professionnel	Réparer les plastiques automobiles selon les méthodes des constructeurs Remplacer les éléments fixes de superstructure des véhicules légers Réparer, redresser les éléments accidentés de carrosserie des véhicules légers Appliquer et poncer les mastics de garnissage sur éléments réparés de carrosserie	00 h 30 min	Le questionnaire professionnel se déroule avant la mise en situation professionnelle, en présence d'un surveillant. Il porte sur des éléments de compétences non directement vérifiables au cours de la mise en situation professionnelle. Il comporte une à deux questions ouvertes par compétence à évaluer.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		07 h 00 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CR	RE	TP-00082	07	17/07/2019	20/06/2019	19/34

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réparer les superstructures des véhicules légers

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 03 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Avant la mise en situation professionnelle, le jury procède à la correction du questionnaire professionnel.

Le jury est en présence du candidat en fin de mise en situation professionnelle, pendant 2 h 50 min, et lors de l'entretien technique (0 h 10 min). Il vérifie que les méthodes et modes opératoires déployés par le candidat sont conformes aux prescriptions. Il vérifie sur la feuille de pointage que les temps alloués sont bien respectés.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant assure la passation du questionnaire professionnel (0 h 30 min) et la surveillance des premières heures de la mise en situation professionnelle (3 h 30 min).

Lors de la mise en situation professionnelle, le surveillant est une personne issue du milieu professionnel de l'automobile. Il assure l'équité entre les candidats en pointant les temps de travail effectifs et les éventuels temps d'attente pour utilisation des matériels collectifs.

Le surveillant doit intervenir en cours d'épreuve s'il y a mise en danger des personnes et/ou des biens pour assurer la sécurité.

Cette surveillance peut éventuellement être assurée par un des membres du jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CR	RE	TP-00082	07	17/07/2019	20/06/2019	20/34

CCP

Réparer les infrastructures des véhicules légers

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réparer les véhicules légers accidentés en soubassement Effectuer le contrôle dimensionnel des soubassements des véhicules légers accidentés	02 h 50 min	La mise en situation professionnelle se déroule en présence d'un surveillant les 30 premières minutes, puis en présence du jury pendant 2 h 20 min. Sur un véhicule accidenté en soubassement (choc avant ou arrière), le candidat procède : - au contrôle du soubassement sur banc de réparation (banc au choix du jury), en donnant les indications techniques indispensables pour une éventuelle réparation ultérieure ; - à la mise en place d'une unité hydraulique de traction, en vue de l'étirement d'une déformation (sans effectuer la traction).
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Réparer les véhicules légers accidentés en soubassement Effectuer le contrôle dimensionnel des soubassements des véhicules légers accidentés	00 h 10 min	L'entretien technique se déroule individuellement, après le questionnaire professionnel et la mise en situation professionnelle, en présence du jury. Le jury procède par interrogation sur les points particuliers ayant posé des difficultés au candidat : précision des réponses au questionnaire professionnel, pertinence des modes opératoires déployés lors de la mise en situation professionnelle.
▪ Questionnaire professionnel	Réparer les véhicules légers accidentés en soubassement Effectuer le contrôle dimensionnel des soubassements des véhicules légers accidentés	00 h 30 min	Le questionnaire professionnel se déroule avant la mise en situation professionnelle, en présence d'un surveillant. Il porte sur des éléments de compétences non directement vérifiables au cours de la mise en situation professionnelle. Il comporte une à deux questions ouvertes par compétence à évaluer.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CR	RE	TP-00082	07	17/07/2019	20/06/2019	21/34

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	03 h 30 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CR	RE	TP-00082	07	17/07/2019	20/06/2019	22/34

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réparer les infrastructures des véhicules légers

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Avant la mise en situation professionnelle, le jury procède à la correction du questionnaire professionnel.

Le jury est en présence du candidat durant une bonne partie de la mise en situation professionnelle (2 h 20 min) et lors de l'entretien technique (0 h 10 min). Il suit pas à pas les étapes de la mise en situation professionnelle pour apprécier si les méthodes et modes opératoires déployés par le candidat sont conformes aux prescriptions. Il pointe les temps effectifs de travail sur chaque partie de la mise en situation.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant assure la passation du questionnaire professionnel (0 h 30 min) et la surveillance des 30 premières minutes de la mise en situation professionnelle.

Lors de la mise en situation professionnelle, le surveillant est une personne issue du milieu professionnel de l'automobile. Il assure l'équité entre les candidats en pointant les temps de travail effectifs et les éventuels temps d'attente pour utilisation des matériels collectifs.

Le surveillant doit intervenir en cours d'épreuve s'il y a mise en danger des personnes et/ou des biens pour assurer la sécurité

Cette surveillance peut éventuellement être assurée par un des membres du jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CR	RE	TP-00082	07	17/07/2019	20/06/2019	23/34

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Carrossier réparateur

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Un atelier de type "hall", destiné à la réparation des carrosseries, bien éclairé et présentant un sol plan de bonne résistance aux chocs et au poinçonnement. La surface de cet atelier doit être d'environ 80 m ² de surface au sol pour 2 candidats. L'atelier est équipé d'une installation électrique spécifique de forte puissance permettant de raccorder et d'alimenter les pinces à souder (380V 64A), ainsi que d'un réseau de distribution d'air comprimé.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. L'atelier comporte à minima une aire de 40 m ² avec un véhicule au sol (1 candidat par côté de véhicule), et une autre aire équivalente avec un véhicule levé pour accès au soubassement.
Questionnaire professionnel	Une salle équipée de tables et de chaises en nombre suffisant.	La disposition de la salle doit permettre de garantir les règles de confidentialité entre les candidats.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises. A l'écart du bruit et des pollutions d'atelier.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CR	RE	TP-00082	07	17/07/2019	20/06/2019	25/34

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Une aire de travail plane, d'une surface d'environ 40m ² , permettant d'accueillir un véhicule. Ce poste de travail dispose d'un point de distribution d'énergie (air comprimé épuré, lubrifié et régulé ; électricité 220V 16A et 380V 32A).	2	Pour accueillir 1 véhicule qui sera partagé par 2 candidats.
	1	Point d'alimentation électrique de forte puissance (380V 64A), permettant de raccorder les pinces à souder depuis le poste de travail.	6	Sans objet
	1	Poste de travail sur véhicule pour contrôle de soubassement, avec moyen de levage et pont de mesures.	6	Les candidats passent à tour de rôle pour contrôler le soubassement d'un véhicule.
Machines	1	Moyens légers de levage pour les véhicules (crics, chandelles, tables élévatrices) aux normes et à jour des contrôles.	12	Sans objet
	1	Poste à souder MAG.	3	Sans objet
	1	Pince à souder par points.	6	Sans objet
	1	Poste SOA.	6	Sans objet
	1	Crayon électrique.	6	Sans objet
Outils / Outillages	1	Lot d'outils comprenant : 1 perceuse, 1 scie pneumatique, 1 machine à dépointer, 1 pistolet à extruder, 1 baladeuse.	6	Sans objet
	1	Lot d'outils comprenant : 1 disqueuse, 1 meuleuse, 1 scie à métaux manuelle, 1 pince coupante, 1 cuillère, 1 spatule.	3	Sans objet
	1	Lot de 50 pinces étaux diverses.	12	Sans objet
	1	Nécessaire de vissage/dévissage (tous types d'empreintes).	4	Sans objet
	1	Composition de tas et marteaux courants, jeu de clefs et de tournevis, jeu de limes, lime fraise, jeu de	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CR	RE	TP-00082	07	17/07/2019	20/06/2019	26/34

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		burins, cale à poncer, grattoir, brosse métallique.		
	1	Lot de forêts et fraises à dépointer, disques à meuler, disques à tronçonner, roues de décapage, lames de scie, abrasifs.	12	Sans objet
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Casque de soudage MAG, tablier de soudeur, housses de protection, couvertures anti feu.	3	Selon besoins : masques à poussières, protections auditives, lunettes de protection, gants de manutention, gants de soudage, chaussures de sécurité.
Matières d'œuvre	1	Un véhicule équipé d'ouvrants et des mécanismes, présentant de chaque côté : - un élément accidenté sur une arête ou une nervure, et avec un allongement de la tôle. L'accès arrière à la zone déformée doit être possible ; - un élément soudé n'ayant jamais été remplacé, sans corrosion importante. L'ajustage et les réglages avec les éléments voisins doivent être réalisables.	2	Chaque candidat disposera de la pièce de rechange correspondant à son côté de véhicule et de la matière d'œuvre complémentaire nécessaire pour le remplacement d'élément (produits de traitement de surface, colles, mastics, etc.).
	1	Un véhicule placé sur dispositif de levage, pour un contrôle de soubassement.	6	Sans objet
Documentations	1	La documentation technique d'atelier relative au véhicule : revue technique, manuel de réparation papier ou numérique, ou un extrait. Les notices d'utilisation ou fiches techniques des produits (traitement de surface, colles et mastics).	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CR	RE	TP-00082	07	17/07/2019	20/06/2019	27/34

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Carrossier réparateur est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

Carrossier Réparateur Arrêté du 15/05/2014		Carrossier réparateur Arrêté du 17/06/2019	
CCP	Réaliser les interventions de carrosserie sur éléments/équipements/accessoires amovibles et sur vitrages automobiles	CCP	Réaliser les interventions de carrosserie sur éléments/équipements/accessoires amovibles et sur vitrages de véhicules légers
CCP	Réparer les superstructures d'automobiles	CCP	Réparer les superstructures des véhicules légers
CCP	Réparer les infrastructures d'automobiles	CCP	Réparer les infrastructures des véhicules légers

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CR	RE	TP-00082	07	17/07/2019	20/06/2019	29/34

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CR	RE	TP-00082	07	17/07/2019	20/06/2019	31/34

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

